

La VHF pour la sécurité



On vous rabâche souvent les oreilles avec la sécurité. Ayant de nombreux avantages par rapport au portable, la VHF est un moyen privilégié pour communiquer en cas de détresse à bord. Texte de Jean-Marie Thierry.

Lorsque l'on part pêcher à travers le monde, l'équipement de sécurité que l'on trouve à destination n'est pas toujours à la hauteur des besoins réels, surtout si le site de pêche est éloigné du développement urbain et donc des antennes relais du téléphone portable. C'est en général le cas quand le pêcheur recherche des zones peu exploitées ou la ressource halieutique est abondante. Dans ces circonstances, on comprend que les opérateurs de téléphonie portable n'aient pas installé de relais lorsque l'investissement risque de ne pas être rentabilisé. Exit donc le téléphone portable qui, de toute façon, ne permet de joindre qu'un interlocuteur à la fois et avec une portée limitée.

Détenir une VHF portable à bord démontre son intérêt. Elle permet d'abord de rester en contact avec le centre de pêche à terre, qui est souvent équipé d'une station VHF fixe dont la portée peut-être importante si l'antenne est placée en hauteur et qu'elle dispose d'un système de gain permettant d'augmenter sa puissance d'émission et de réception.

Connaître les canaux

Cette VHF portable offre la possibilité de communiquer avec d'autres bateaux sur le site et il est indéniable qu'en cas de détresse, elle s'avère un des moyens privilégiés pour faciliter la communication avec les secours. Cependant, il faut un minimum de connaissance concernant les

canaux utilisés pour l'appel, la sécurité et la détresse ou encore les communications entre les bateaux ou avec la capitainerie. En France, la réglementation impose que l'opérateur soit titulaire du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste afin de pouvoir utiliser une VHF. Rappel, le canal d'appel et de détresse est le 16, et les communications de bateau à bateau se font sur les canaux 6, 8, 72 et 77. La capitainerie du port de plaisance est joignable sur le canal 9 et le port de commerce sur le canal 12. Côté pratique, toutes les VHF portables disposent d'une batterie rechargeable ; il peut être intéressant d'opter pour un modèle qui dispose d'un socle d'alimentation pouvant recevoir des piles AA 1,5 V. On rappelle

que les communications passées avec la VHF sont gratuites. La puissance maximale de la radio portable étant limitée à 5 ou 6 W, la portée s'en trouve également limitée. Elle peut atteindre 5 milles voire plus si l'autre interlocuteur dispose d'un modèle fixe de 25 W. En tout cas, l'appel se fera avec la puissance maximale et il est ensuite conseillé de réduire la puissance à 1 W, voire à 0,4 W selon les modèles, afin d'économiser la batterie. Les tarifs varient selon les modèles et les fonctions intégrées à la VHF, ainsi que le degré d'étanchéité ou le fait qu'elles flottent. Voici quelques exemples pour vous faire une idée de la VHF qui vous convient en fonction des vos exigences et de votre budget.

ICOM VHF IC-M35 La VHF qui flotte

Cette VHF portative marine est étanche, flottante et fonctionne toujours après une immersion de 30 mn à 1 m de profondeur. Dotée d'un écran LCD proposant la double et triple veille, elle dispose d'une fonction auto scan (balayage des canaux) et d'une touche d'accès direct au canal 16 et au canal d'appel. Offrant une puissance d'émission de 6 W, elle possède une puissance audio de 700 mW avec une autonomie de 8 h avec la batterie BP-252 (Lithium-Ion 980 mAh). Prix : 269 €.

